

Bulletin n°25

trimestriel



JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE

ANNÉE 2018

Numéro d'agrément
P914536



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

MAISON DE LA LAÏCITÉ ASBL

Éditorial

Juillet et août arrivent...

Pour la plupart d'entre nous, c'est la période des vacances; ces vacances tant attendues par tous à un point tel qu'on n' imagine plus qu'elles n'aient pas toujours existé !

En Belgique, la pratique des congés payés se diffuse progressivement à partir des années 1920.

Certes, cette revendication sociale séduit, mais elle ne fait guère son chemin.

L'utilité du temps libre pour des masses ouvrières, considérées comme immatures, est d'ailleurs régulièrement remise en cause par les milieux économiques qui soulignent notamment que les ouvriers n'utilisent pas cette réduction du temps de travail à bon escient en vue de leur développement intellectuel et physique.

Dès l'entre-deux-guerres, les deux principaux syndicats belges s'accordent sur la nécessité d'encadrer les vacances ouvrières afin que celles-ci ne représentent pas du temps perdu dans des distractions faciles, onéreuses et futiles, mais qu'elles constituent au contraire un temps utile dans une perspective d'émancipation ouvrière. Il faudra instruire le travailleur de la valeur de son congé, de lui en proposer

une utilisation saine et efficace, le mettre en garde contre les distractions qui avilissent et qui tuent.

De nos jours, tout va bien, l'organisation de notre temps libre et de nos vacances est aux mains des Multinationales.

Pour passer des 6 jours aux 24 jours et du simple au double pécule de vacances, il faudra de nombreuses revendications, de nombreuses négociations, et plusieurs années...

C'est en 1975 que les travailleurs ont bénéficié de la formule de congés payés que nous connaissons aujourd'hui.

Mais restons attentifs et vigilants : rien n'est jamais définitivement acquis.

Trêve de palabres, les vacances arrivent...

Puissiez-vous mettre à profit votre temps libre au mieux de vos besoins : voyages, lecture, sport, bricolage... c'est selon votre meilleur plaisir.

Le Conseil d'Administration de la Maison de la Laïcité de Visé vous souhaite de bonnes et fructueuses vacances.

Victor Massin
Président

Sommaire

Éditorial	1
IVG en évolution	2
La toxicomanie	3
Attentats, la place de la laïcité	3
Agenda	4

Numéro d'agrément : P914536
Bureau de dépôt : Visé
BC35102
Éditeur responsable : Victor Massin
Rue des Béguines 7a - 4600 Visé
0477 78 34 79

Les articles sont publiés
sous la responsabilité de leurs auteurs.


Association membre du
Centre d'Action Laïque
de la Province de Liège



IVG en évolution

Qui se souvient, pour certains, et que représente pour d'autres le 3 avril 1990 ? Une date fut presque oubliée et pourtant, c'est ce jour que fut votée la loi Lallemand – Michielsens. Cette loi dont on ne parle plus très souvent a représenté une grande victoire pour la pensée laïque. Elle est la seule jamais votée en Belgique qui obligea un roi, Baudouin Ier, à faire un pas de côté pendant quelque temps. Ses contemporains ont évidemment reconnu le vote du texte autorisant l'interruption de grossesse en Belgique. Malheureusement, nous ne pouvons pas la perdre de vue et baisser notre garde contre des attaques venant de certains pouvoirs politiques, philosophiques et évidemment religieux qui n'acceptent toujours pas cette avancée pour le bien-être et la liberté de la femme.

Depuis 1990, les craintes des opposants de l'époque se sont-elles avérées exactes ? Les chiffres en notre possession datent de 2012 parce que plus rien n'a été publié depuis. Les experts ne travaillent plus, ils attendent un arrêté royal les autorisant à reprendre leur collecte de renseignements. Il se pratique 20.000 IVG par an dans notre pays, soit 11% des grossesses, alors que la moyenne mondiale est de 25%. Ce pourcentage est resté constant depuis le vote libérateur. De même, l'âge moyen des demandeuses est resté de 27 ans alors que l'on craignait une demande accrue chez les très jeunes filles. Depuis la dépénalisation partielle autrement dit, en suivant les trois conditions imposées en 1990,

la différence la plus marquante se situe dans les conditions de pratique de l'IVG. Les femmes de Belgique se tournent maintenant vers les centres de planning familial ou les hôpitaux plutôt que vers des endroits sordides ou l'étranger comme les Pays-Bas ou le Royaume-Uni pour les plus nanties. Tout devrait se passer pour le mieux et pourtant le sujet revient au devant de l'actualité. D'une part, comme dit plus en avant, parce que des conservateurs « anti » reprennent le combat et d'autre part parce que depuis 1990 le monde a changé et certaines adaptations devraient être appliquées. Certains partis politiques ont fait de ce sujet un thème de réflexion.

Il est temps, après presque 30 ans d'application de la loi et la constatation de son utilité et de sa bonne application, de retirer cette intervention médicale du code pénal, de faire de l'IVG un droit et plus un délit au même titre que le viol ou l'attentat à la pudeur. Ce texte est véritablement d'un autre âge et doit être adapté à la loi votée.

Il est également possible de réévaluer le délai légal pour pratiquer l'IVG. A l'heure européenne, une uniformisation est nécessaire. La femme belge doit se décider en 12 semaines alors que la Néerlandaise ou l'Anglaise a 20 ou 24 semaines avant de passer à l'acte.

L'enseignement est également touché. En secondaire, les adolescentes et les adolescents doivent être informés dans toutes les écoles des possibi-

lités et des droits qui sont mis à leur disposition. Il faut assortir cette information d'une mise en garde et décrire la gravité d'une telle décision, également attirer l'attention des jeunes sur les dommages physiques et psychologiques que l'acte ne manquera pas d'entraîner.

De plus, dans un pays où l'IVG est autorisé, pourquoi n'est-il pas enseigné dans toutes les universités de Belgique ? La formation à la pratique de l'acte doit être intégrée dans le cursus de tous les étudiants en médecine et pas seulement sur base de volontariat à la seule ULB.

Que cette réflexion ne vous laisse pas croire à la banalisation de l'IVG. Une interruption de grossesse restera toujours un drame pour la femme qui doit s'y résoudre. Elle devra toujours être soutenue et entourée par sa famille et par des professionnels à la prise de décision mais aussi longtemps après l'acte. Cette intervention médicale la suivra toute sa vie et le côté psychologique n'est pas à négliger.

Toutefois, c'est un droit et une liberté durement acquis qui doivent être défendus et qui réclament de toute la laïcité une vigilance de tous les instants. Madame Veil ne doit pas mourir une seconde fois.

Le Conseil d'Administration

Speak English

Venez pratiquer l'anglais avec nous
chaque mercredi de 16H30 à 18H
sauf vacances et congés scolaires,
conversations libres et gratuites
dans une atmosphère très conviviale.

Djâzez Walon

Ne laissez pas disparaître notre wallon!
Chaque semaine pendant deux heures,
conversations libres et gratuites
dans une atmosphère très conviviale.
Alternativement vendredi et samedi,
vendredi = 14 à 16H, samedi = 10 à 12h.

LES RENARDS
Boucherie Fine
Charcuterie - Traiteur

Rue du Collège, 9
4600 VISE

04 379 16 37
0495 32 02 19

BoucherieLesRenards@skynet.be

POMPES FUNEBRES RION
FUNERAIRES
HADDOUT-WARBAGE-HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU
04-3794092 24/24

FLEURS LA COROLLE
LA RENCONTRE DE LA FLEUR ET DU CADEAU
UN AUTRE MONDE À DÉCOUVRIR...
25, RUE DU PERRON
HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU
04-3794092

L'OISEAU LIRE
Librairie

Rue du Collège, 10 - 4600 VISE

THOMASSEN & FILS
Rue de Maastricht, 96
4600 Vise
Tél. : 04 286 11 81 • Fax : 04 286 35 41
www.thomassen-et-fils.be

E-mail : architectes@associates.be <http://www.associates.be>

Pierre Maes & Associés
BUREAU D'ÉTUDES ARCHITECTES

RUE J. DETHIER N° 2 - 4607 DALHEM
S.A.
TEL : 04/379.62.26 - 04/379.62.32 FAX : 04/379.62.65 GSM : 0475/34.62.26

Auto-école Georges
ANS - BLEGNY - VISÉ
Tél. : 04.263.63.59 - 04.362.64.37
<http://www.autoecole-georges.be>

Ets DAVISTER E
Rue sur les Heids 36 a 4671 SAIVE
Tél: 04/362.93.26 fax 04/370.16.66

MECANIQUE-CARROSSERIE
Toutes Marques

La Toxicomanie en rue, un problème qui nous concerne tous !

De près ou de loin, notre proche entourage, notre rue, notre quartier, notre village sont concernés par cette problématique récurrente.

Combien d'agressions, de vols ne sont-ils pas liés à ce phénomène de société qui détruit la vie des jeunes et des moins jeunes sans compter les ravages indescriptibles quant à la santé physique et psychique.

En retrouvant des compétences de santé publique de par la régionalisation de certaines matières, la région Wallonne vient de donner son accord à la ville de Liège pour ouvrir une salle d'injection d'héroïne au centre-ville.

Que de temps perdu depuis l'arrêt du projet TADAM (distribution d'un produit de substitution à l'héroïne) ! Oubliées enfin les querelles Nord /Sud, le veto des partis affichant le « C ».

Désormais, il est permis d'espérer ne plus voir sur les trottoirs des toxicomanes en complète perdition s'injecter dans les veines, dans des

conditions d'hygiène très douteuses, leur dose d'héroïne avec des seringues usagées.

Un local sera mis à leur disposition dans les anciens locaux d'un journal, rue de la Régence. Ils y seront accueillis par des infirmiers qualifiés afin de garantir l'hygiène et d'assurer les soins nécessaires. Des éducateurs et des assistants sociaux se chargeront quant à eux de les aider autant que faire se peut à les réinsérer dans la société par des remises en ordre de mutuelle, du chômage, de recherche d'un logement décent. Un médecin présent deux jours semaine se chargera de régler de manière plus vaste les problèmes médicaux les plus divers afin de rendre un peu de dignité humaine à ces égarés.

Au niveau de la sécurité, il convient de savoir que l'endroit n'a pas été choisi au hasard puisqu'il est situé à côté du commissariat central Régence-Cathédrale.

Il est bon de savoir que la Province de Liège compte plus de 4000 toxicomanes dont un

grand nombre gravite au centre-ville, endroit plus propice pour y trouver sa dose. Ne soyons pas naïfs, la drogue est bien présente en Basse-Meuse, région frontalière de Maastricht et de sa sulfureuse réputation quant à la facilité d'y trouver la dose recherchée.

Les avantages de cette formule initiée par les autorités communales liégeoises se situe sans conteste au niveau de l'hygiène. Les toxicomanes se piqueront désormais avec des seringues neuves. Ils seront mis en contact avec des professionnels pouvant les aider dans tous leurs problèmes connexes.

N'en déplaise à certains sceptiques, aveugles ou indifférents !

En tant que Libres Penseurs soucieux de l'être humain et de son épanouissement, nous ne pouvons qu'être favorables à cette avancée certes ni parfaite ni complète mais qui a le mérite d'enfin exister à l'instar de ce qui se fait depuis pas mal de temps déjà dans d'autres villes européennes.

Il y a plus de 15 ans, votre serviteur faisait partie de la commission provinciale « toxicomanie » placée sous la présidence de feu Mr le Procureur Général Léon GIET et déjà nous faisions ce rêve de créer une salle d'injection encadrée pour toxicomanes en désespérance.

Il aura fallu beaucoup de temps et d'abnégation à de nombreux intervenants pour en arriver à aujourd'hui. Le combat est loin d'être fini, le mal de la toxicomanie est profond et il faudra plus que certainement ouvrir d'autres salles dans nos villes wallonnes en attendant que le nord emboîte le pas, mais cela est une autre histoire !

René DEGUELDRE
Administrateur

Attentats, la place de la laïcité ?

On n'a pas à se demander si l'islam en tant que tel – tout comme le christianisme, le judaïsme, le bouddhisme, etc. – est compatible avec nos valeurs. La seule chose que l'on doit prendre en compte est le comportement des individus.

Les événements survenus à Liège ont fait revenir la polémique sur la radicalisation.

Un pauvre fou animé par un désir suicidaire, perdu dans un monde où il ne trouve pas sa place et miné par le système carcéral crie « Allah Akbar » et voilà que les médias s'affolent, publient sa photo et lui donnent une aura qu'il ne mérite pas, risquant au passage de provoquer des « vocations » chez d'autres qui auront envie aussi de se rendre célèbres.

Il est bon de rappeler quelques grands principes qui nous animent :

- La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

- La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles

de l'Etat établies de manière démocratique.

Le respect, la tolérance, l'empathie, la place centrale de l'Homme dans le processus de réflexion peuvent aider à former un monde plus juste où chacun est libre dans la sphère privée mais un acteur neutre dans la sphère publique.

Plus que jamais pour éviter des incidents pareils, promouvons le cours de citoyenneté, rappelons les valeurs laïques garantes d'un monde où tous peuvent vivre Libres, ensemble.

Jean Joris
Administrateur

Agenda

Le 09/09/2018

Traditionnelle balade de rentrée

Visite du Chai, Vins de Liège, situé à Heure-le-Romain et repas

Le 20/09/2018 à 20h00

Conférence/débat : « Mon ado n'est pas motivé (pour ses études). Comment le comprendre... et le guider ? »

Par Madame Stéphanie Péters, pédagogue.

Athénée Royal de Visé, rue du Gollet 2 à 4600 Visé

Le 21/09/2018

10^{ème} anniversaire de la Maison de la Laïcité de Visé

Partie académique et verre de l'amitié

Le 4/10/2018 à 20h00

Conférence/débat : « Sommes-nous tous des toxicomanes ? »

Par Étienne Quertemont, Professeur ordinaire à l'Université de Liège, Doyen de la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation, il dirige le service de Psychologie Quantitative.

Athénée Royal de Visé, rue du Gollet 2 à 4600 Visé

Le 18/10/2018 à 20h00

Conférence/débat : « Mon ado et les écrans : réseaux sociaux, jeux-vidéo, dépendance et harcèlement »

par Mesdames Morgan Steffen et Maryline Thannen.

Athénée Royal de Visé, rue du Gollet 2 à 4600 Visé

Le 8/11/2018 à 20h00

Conférence/débat : « Mon ado ne sait pas comment étudier. Comment le guider ? »

Par Madame Stéphanie Péters, pédagogue.

Athénée Royal de Visé, rue du Gollet 2 à 4600 Visé

Durant toute l'année, la ML et le CAL Basse-Meuse vous proposent différents services :

- un service « Écrivain public »
- l'organisation de votre Cérémonie Laïque
- la présence d'un Conseiller Laïque
- de la documentation, de l'information, de la recherche
- un bulletin trimestriel
- des tables de conversations en anglais
- des tables de conversations en wallon
- un site internet, une page Facebook
- notre rubrique « Cela n'engage que moi ! »

Vous aussi, agissez...

Vous avez droit à la parole :

Adressez-vous à la Maison de la Laïcité au 04 265 96 48 ou par mail à l'adresse laicite.vise@gmail.com.

Devenez membre :

Prenez contact avec la Maison de la Laïcité au 04 265 96 48 ou par mail à l'adresse laicite.vise@gmail.com.

